

Commune de CHENAS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 février, à 20 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle de réunions de la mairie sous la Présidence de M. Jacques DUCHET, Maire.

Présents : Mmes Annie LORON, Françoise BALVAY,
MM. Pascal VAUTIER, Henry BAILLY, Fernand DESROCHES, Hervé BLOIS, Emmanuel LEGRAND, Guy SIVIGNON, Jean-Bernard FOUILLET

Absents excusés : MM. Alain BRANGER, David FOURNIER

Absentes : Mmes Sarah RUZZA, Carole MARTIN

Membre ayant donné pouvoir : M. Alain BRANGER, pouvoir à M. Fernand DESROCHES

Date de la convocation : 10 février 2025

Elu secrétaire de séance : M. Hervé BLOIS

Avant de débiter la séance du Conseil Municipal, M. Le Maire souhaite modifier l'ordre du jour et reporter le point n°2 concernant le contrôle des comptes et de la gestion de la CCSB par la Chambre Régionale des Comptes.

En effet, la CCSB a rappelé aux communes que les Conseils Municipaux ne peuvent pas délibérer tant que le rapport n'a pas été transmis directement par la Chambre Régionale des Comptes aux communes.

Ce point est donc reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2024 :

M. Le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2024, qui a été adressé à tous les conseillers.

Aucune remarque particulière n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. AMENDES DE POLICE - REPARTITION 2024 DU PRODUIT 2023 DES AMENDES DE POLICE RELATIVE A LA CIRCULATION :

M. Le Maire rappelle le dossier des amendes de police déposé le 14 juin 2024 auprès des services du Département du Rhône, pour un programme de sécurisation et prévention routière sur la commune de Chénas.

Notre dossier a été examiné en Commission permanente du Conseil Départemental le 11 octobre 2024, et la somme de 11 530 € a été attribuée à notre commune pour la reprise d'un plateau surélevé devant l'école primaire, la sécurisation et prévention routière sur la commune.

M. Le Maire explique aux élus que notre demande pour solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental du Rhône ne peut pas être prise en compte en tant qu'engagement de faire réaliser lesdits travaux ; l'adoption d'une nouvelle délibération est nécessaire.

A ce titre, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le montant de la subvention accordée par le Conseil Départemental du Rhône, et l'engagement à faire réaliser les travaux.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents :*

- Accepte la subvention de 11 530 € accordée par le Conseil Départemental du Rhône pour la reprise d'un plateau surélevé devant l'école primaire, la sécurisation et prévention routière ;*
- Mandate M. Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour faire réaliser ces travaux.*

3. POINT VOIRIE - RUE DU CRU CHENAS :

M. le Maire souhaite faire un point concernant la première phase des travaux de dissimulation des réseaux sur la Rue du Cru Chénas, depuis le Garage de la Vallée jusqu'aux Deschamps.

A ce titre, M. Le Maire donne la parole à Henry BAILLY.

Les travaux débutés depuis un mois avancent relativement bien. Les bordures de chaque côté de la voirie sont en cours de finition.

Un réseau d'eaux pluviales a été tiré. Un fossé, situé le long d'une vigne sur le domaine public, a été canalisé.

M. Le Maire et Henry BAILLY ont rencontré le SYDER le lundi 17 février après-midi, qui a indiqué déposer les anciens poteaux pour installer dans les prochaines semaines les nouveaux candélabres concernant l'éclairage public.

Tous les réseaux ont été enterrés, que ce soit France Télécom, Orange, la Fibre et EDF.

A noter que deux riverains ont été oubliés au niveau du téléphone. En effet, ils sont restés 72h00 sans téléphone. Le problème a été résolu.

Une réunion de chantier est organisée tous les lundis après-midi à 14h30 avec tous les intervenants concernant ce chantier :

- EIFFAGE qui intervient pour le compte de la CCSB au niveau de la voirie,
- Le Département du Rhône concernant le revêtement, la couche de surface et les enrobés à venir,
- Le SYTRAL, pour les deux arrêts de bus, montant et descendant

Les projets ont été validés.

M. Le Maire reprend la parole, pour indiquer aux élus le montant des travaux :

- Quai bus aux Deschamps. Un rétrécissement a été conçu pour que le car se gare, les enfants montent ou descendent, mais personne ne peut doubler le car. Il fallait sécuriser le lieu des deux côtés. Cette opération s'est effectuée en concordance avec le SYTRAL, grâce à une participation du SYTRAL à hauteur de 15 000 € TTC par côté, soit une participation totale de 30 000 € TTC, sur les 32 600 € TTC de chiffrage.

- Le montant des travaux concernant les trottoirs s'élève à 129 130 €.

- la chaussée, fait l'objet d'une convention entre la CCSB et le Département du Rhône, pour un montant total de 89 151 € TTC, dont 26 750 € TTC seront pris en charge par le Département.

Le montant total des travaux est de 250 886 € TTC. Une prise en charge du SYTRAL et du Département du Rhône est prévue à hauteur de 56 voire 57 000 € TTC.

M. Le Maire explique aux élus que la commune a repris le cumul des reliquats des crédits voiries accordés par la CCSB à la commune de 2023 et 2024 pour 106 322,78 €, un crédit voiries 2025 de 54 556 €, soit environ 161 000 € TTC pris en charge par ce reliquat de la CCSB.

Soit un montant total des travaux de 250 886 € TTC, moins environ 57 000 € TTC de subventions du SYTRAL et du Département du Rhône et 161 000 € TTC de crédits voiries de la CCSB. Il restera un manque de crédits de 33 000 € TTC.

A ce titre, M. Le Maire précise avoir pris contact avec le Vice-Président voiries de la CCSB, qui a indiqué que la CCSB va compenser avec les crédits voiries accordés par la CCSB.

Par conséquent, la commune devra inscrire au budget un total TTC de 40 000 € concernant les eaux pluviales ; travaux qui ne sont pas pris en charge par la CCSB.

M. Le Maire précise aux élus que l'écluse existante va être réduite. Pour protéger le mur en face, une bordure a été laissée tout le long du mur qui est fortement fragilisé.

M. Le Maire rappelle que dans tous les cas, la commune doit respecter sur une grande partie des chaussées, des largeurs de route au minimum à 5m50.

Désormais, le SYDER doit intervenir en enlevant les poteaux pour installer les nouveaux candélabres.

A ce titre, M. Le Maire informe les élus avoir eu une réunion avec le SYDER dans le cadre de la démarche performancielle.

Il rappelle que tous les lampadaires ont été changés pour installer des LEDS.

Suite à ce changement, M. Le Maire a pris la décision de demander une modification de l'extinction nocturne, qui s'appliquait de 23h00 jusqu'à 6h00, dans un premier temps sur la traversée du bourg jusqu'au parking des écoles, avec une baisse de tension de 50 %.

M. Le Maire propose d'essayer cette modification pendant deux mois sur ce secteur précisément.

Au niveau voirie, M. Le Maire revient sur le lotissement FONCIMMO, concernant les constructions de six maisons. Des travaux de voiries et enfouissement sont prévus.

Actuellement, une grosse tranchée est prévue pour dévier la canalisation d'eau de 600 qui passe à travers les terrains, afin qu'elle longe la route.

Il y aura certainement dans les prochains jours une déviation pour la Rue du Cru Chénas, ainsi que la Route de Champagne.

A noter, que les raccordements au tout à l'égout des trois maisons situées le long de la Rue du Cru Chénas, après le Garage de la Vallée, sont prévus sur 2025.

4. RENOUELEMENT DES PANNEAUX SIGNALÉTIQUES :

M. Le Maire rappelle que les anciens panneaux ont tous été démontés, pour être stockés dans le local sous la salle des fêtes.

Le recensement a été fait.

M. Le Maire a donc envoyé un courrier à toutes les personnes concernées, pour connaître leurs intentions.

M. Le Maire donne lecture aux élus du courrier de renouvellement des panneaux signalétiques.

La commune a déjà reçu une dizaine de retours sur 20 courriers envoyés.

5. LES JARDINS PARTAGES :

M. le Maire souhaite relancer cette opération avec Guy SIVIGNON.

Il faudra dans un premier temps fermer le terrain, côté pré, avec des piquets et du grillage, puis le retourner.

Il est proposé également de mettre une pancarte pour présenter le projet.

6. POINT ECOLE :

M. Le Maire a fait un point concernant l'effectif de l'école pour la prochaine rentrée scolaire.

A ce titre, M. Le Maire rappelle son message inséré dans la Feuille de Chêne. Les enseignantes ont également informé les familles du risque de fermeture d'une classe.

Toutes ces actions ont finalement abouti par l'inscription de nouveaux enfants à l'école.

Il n'y aura donc pas de fermeture de classe pour la rentrée de septembre 2025.

Au 1^{er} septembre 2024, 48 enfants étaient inscrits. Deux enfants sont venus augmenter l'effectif au 1^{er} janvier 2025. 50 élèves sont désormais inscrits.

6 élèves de CM2 partiront au collège au 1^{er} septembre 2025 et 1 élève ne sera plus scolarisé à Chénas, suite au déménagement de sa famille.

6 enfants seront inscrits en maternelle pour la rentrée de septembre 2025.

La prévision de l'effectif de l'école pour la rentrée de septembre 2025 est de 49 enfants.

M. Le Maire précise avoir rencontré M. BESSIERE, Inspecteur de circonscription, qui a confirmé qu'il n'y avait plus de risque de fermeture de classe pour la prochaine rentrée de 2025, compte tenu de l'effectif prévisionnel.

Pour le 1^{er} septembre 2026, 6 élèves vont partir au collège contre 8 inscriptions en maternelle, soit une prévision de 51 enfants au 1^{er} septembre 2026.

7. INAUGURATION DE L'ECOLE PRIMAIRE :

M. Le Maire informe les élus que M. GIRIN, Directeur des services du Département, a confirmé la date du samedi 28 juin 2025 à 11h00 pour l'inauguration de l'école primaire.

A ce titre, M. Le Maire indique aux élus que le montant total des travaux de restructuration de l'école primaire s'élève à 609 092,54 € TTC, soit 507 577,12 € HT.

Les recettes sont composées de la DETR pour un montant de 142 500 €, ce qui correspond aux dotations de l'Etat, soit 30 % du montant des travaux.

Le Département a également versé une subvention à hauteur de 103 050 €, soit 20 % du montant des travaux.

La Région a subventionné les travaux à hauteur de 103 051 €, soit 20 % du montant des travaux.

La CCSB a versé une subvention dans le cadre de l'AMI SEQUOIA, en lien avec les diagnostics énergétiques, pour un montant total de 9 399,70 €, et le Fonds de concours qui vient compléter les différentes subventions pour aider les communes à hauteur de 45 681,98 €.

Le total des recettes est donc de 403 682,68 €, ce qui correspond environ à 80 % des dépenses.

L'autofinancement communal est de 205 410 €.

Pour finir, le total des travaux de l'école et du groupe périscolaire s'élève à 1 228 110 €, contre 797 653 € de recettes, soit 430 500 € à financer par la commune de 2016 à 2024.

8. CREATION D'UN POSTE DE CHARGÉE DE COMMUNICATION, ANIMATION ET PETITE ENFANCE :

M. Le Maire rappelle aux élus qu'il souhaite recruter une personne chargée de missions communication, animation et petite enfance pour suivre tous les dossiers concernés.

A ce titre, il pense proposer ce poste à Lucile BESSONE, qui occupe actuellement le poste d'ATSEM les après-midis, ainsi que la garderie du soir.

Après son baccalauréat en Ressources Humaines, Gestion Marketing, Communication et Numérique, Lucile BESSONE a obtenu un BTS Tourisme, ainsi qu'une licence en communication, parcours « sciences du langage ».

Il s'agit d'un poste à temps non complet à hauteur de 12h00 par semaine, à répartir sur 4 matinées de 3h00.

M. Le Maire a préparé une fiche de poste, ainsi constituée :

Missions : Promouvoir l'image de la Commune de Chénas :

- Assurer la rédaction, la mise en page de la Feuille de Chêne en coordination avec la commission communication.
- Assurer la rédaction et le suivi des contenus du site Internet.
- Définir et mettre en œuvre la stratégie de communication de la collectivité via les réseaux sociaux, ou les médias.
- Assurer le lien avec les habitants en répondant à leurs sollicitations sur les réseaux sociaux.
- Proposer une stratégie de communication sur les événements organisés par la commune.
- Coordonner les différents prestataires (Imprimeurs, graphistes, vidéastes...) pour garantir les délais des productions.
- Proposer à la commission budget dans le cadre de son élaboration, les budgets de fonctionnement ou d'investissement estimés.
- Proposition de budget lors de l'élaboration pour les besoins de la mission.

- Petite enfance : mettre en place le ROPACH.
- Suivi avec M. Le Maire de la mise en place du PEDT.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour créer le poste.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique,

Considérant qu'il convient, dans ce dernier cas, d'indiquer le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

M. Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent de Chargée de missions communication, animation et petite enfance ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, catégorie B.

Cet emploi est créé à temps non complet à raison de 12/35ème heures à compter du 1^{er} avril 2025.

En application de l'article L.332-8 5° du Code Général de la Fonction Publique, cet emploi de chargée de missions communication, animation et petite enfance, de catégorie B, dont la quotité de temps de travail est inférieure à 17h30 hebdomadaires pourra être occupé de manière permanente par un agent contractuel dans les conditions fixées à cet article, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions susvisées.

La rémunération sera alors fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, catégorie, B, notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

DECIDE

- *Article 1 : A compter du 1^{er} avril 2025, il est décidé de créer un emploi d'agent de chargée de missions communication, animation et petite enfance dans les conditions exposées ci-dessus ;*
- *Article 2 : Il est décidé d'inscrire au budget les crédits correspondants.*

9. POINT BUDGETAIRE - PREPARATION DU BUDGET 2025 :

M. le Maire informe les élus que la commission finances a commencé de travailler sur le budget primitif communal.

En fonctionnement, chaque compte est examiné pour essayer de réduire les dépenses au plus juste.

M. Le Maire a d'ailleurs demandé aux adjoints de vérifier deux points concernant des consommations d'eau anormales au niveau de la fontaine et du jeu de boules.

Le compte relatif au fleurissement a également fait l'objet d'un point, car la commission a constaté que le montant réalisé dépasse de 400 € le montant budgétisé.

Il est convenu avec le Conseil Municipal de passer le montant des dépenses concernant le fleurissement à hauteur de 1000 €, sachant que la commission fleurissement a d'ores et déjà réfléchi à planter des vivaces, pour réduire le coût d'arrosage.

M. Le Maire indique également que la commune a retouché de la TVA au niveau des investissements du budget communal, à hauteur de 90 037 €, et 16 940 € en assainissement.

Des travaux d'investissement sont prévus dans le tunnel avec la création d'une dalle, et l'extension du local technique, pour un montant de 7 000 €, car les travaux seront effectués par l'agent technique et Pascal VAUTIER.

Au niveau du matériel, la commune va investir dans une tondeuse autoportée pour faciliter le travail des tontes de l'agent technique.

Il faudra également porter au budget une dépense d'investissement concernant les marteaux de l'épareuse qui sont à changer.

M. Le Maire a rendez-vous prochainement avec M. GOYON de AINTEGRA, pour travailler de nouveau sur le dossier de l'aire de loisirs et plus particulièrement le marché d'appels d'offres à lancer courant juillet 2025, concernant la première phase de travaux.

Une demande de subvention a déjà été envoyée à la Préfecture dans le cadre de la DETR, pour laquelle la commune a reçu un arrêté de subvention de 89 710 €.

Le Département a également validé la demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets à hauteur de 50 000 €.

Une demande de subvention de 30 452 € a été demandée à la Région concernant la première phase de travaux.

La commune va également solliciter la CCSB avec le Fonds de concours.

10. QUESTIONS DIVERSES :

M. Le Maire a reçu de l'INSEE le recensement de la population légales au 1^{er} janvier 2022 en vigueur au 1^{er} janvier 2025 pour la commune de Chénas :

Population municipale : 534

Population comptée à part : 13

Population totale : 547

M. Le Maire informe les élus avoir reçu de M. PARRIAUX un courrier de Vœux pour l'année 2025. Il a également offert à la municipalité une bouteille comme tous les ans.

M. Le Maire donne la parole aux élus :

- Pascal VAUTIER :

Il signale des problèmes à l'école, au niveau du groom de la porte du périscolaire qui est arraché et des fuites régulières des sanitaires de l'école maternelle.

M. Le Maire va prendre contact avec M. GAILLOT, plombier à ST Didier sur Chalaronne pour faire contrôler tout le système sanitaire de la maternelle.

Pascal VAUTIER et Alain MIDEY vont également commencer les travaux sous le tunnel. Ils vont couler la dalle, pour ensuite permettre de sortir l'aspirateur à feuilles, qui se trouve actuellement sous la salle des fêtes, pour le stocker sous le tunnel.

- Henry BAILLY :

Concernant le marquage au sol, il va demander des devis auprès de plusieurs entreprises.

M. Le Maire reprend la parole pour indiquer qu'il souhaite également prendre un arrêté d'agglomération depuis la maison de la Famille GUERIN jusqu'aux Deschamps.

- Jean-Bernard FOUILLET :

Il a entendu que certaines communes rencontrent des problèmes pour s'assurer, et souhaite donc savoir si la commune de Chénas est concernée.

M. Le Maire reprend la parole pour confirmer que la commune de Chénas est assurée auprès de GROUPAMA depuis 2024.

- Hervé BLOIS :

La prochaine Feuille de Chêne avance avec une sortie prévue pour mi-avril 2025.

- Françoise BALVAY :

Elle souhaite faire passer un article concernant le frelon asiatique sur la prochaine Feuille de Chêne.

Françoise BALVAY a demandé un piège supplémentaire à la CCSB cette année. La commune de Chénas est désormais équipée de trois pièges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Jacques DUCHET

Le Secrétaire de Séance,
Hervé BLOIS

